

SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2017

Présents : Mme TARNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER, Mme
FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY, MESTREZ, Mmes
MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN DE WAUWER,
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. ADANS-DESTER, Chef de corps a.i.
Mme BOGAERTS, Secrétaire
[Décisions n°0001 à 0017]

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 05.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE IMMEDIATEMENT ET LA SEANCE A HUIS CLOS EST
OUVERTE**

LA SEANCE A HUIS CLOS EST LEVEE A 21 HEURES 15.

LA SEANCE PUBLIQUE EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

0003 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 22 décembre 2016 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 22 décembre 2016.

0004 Chef de corps de la police locale - Déclaration de vacance d'emploi

Entendu Madame la Présidente présenter la procédure de déclaration de vacance de l'emploi de chef de corps de la zone de police Vesdre et la proposition de composition de la commission locale de sélection ;

A l'unanimité des suffrages des membres présents;

DECIDE

Article 1^{er}. De déclarer vacant l'emploi de chef de corps de la zone de police 5289 « ZP Vesdre » (mandat de la catégorie 3) à partir de la date de la séance du conseil de police actant cette décision ;

Art. 2. De fixer à 30 jours le délai dans lequel l'acte de candidature peut être introduit de manière recevable, à compter du jour de la communication de l'appel aux candidats pour le mandat, aux membres du personnel susceptibles d'être désignés pour ce mandat ;

Art. 3. Que la commission de sélection sera une commission de sélection locale telle que définie à l'article. VII.III.58 de l'A.R du 30 mars 2001 ;

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 23 FEVRIER 2017

Art. 4. Que la commission de sélection locale sera composée comme suit :

Commission de sélection locale pour l'emploi de chef de corps de la ZP Vesdre (5289)	Membres	Suppléants
Président		
Le Bourgmestre ou le Président du Collège de police	Madame Muriel TARNION Présidente du Collège de police	Monsieur Yvan YLIEFF Bourgmestre de Dison
Asseseurs		
Un chef de corps qui exerce un mandat d'au moins la même catégorie	CDP Christian BEAUPERE Chef de corps ZP de Liège	CDP Olivier LIBOIS Chef de corps ZP de Namur
Un directeur coordonnateur administratif ou un directeur judiciaire d'un autre ressort ou le cas échéant un ancien DirCo	CDP Daniel SOMMELETTE Directeur coordonnateur de l'arrondissement du Luxembourg	CDP Olivier LOZET Directeur coordonnateur de l'arrondissement du Brabant Wallon
Un expert qui n'appartient pas au corps de police locale concerné	Monsieur Pascal PETRY Administrateur-général adjoint de la Sûreté de l'Etat	Madame Sybille SMEETS Professeure à l'ULB – Centre de recherches criminologiques
Le Gouverneur de province ou le vice-gouverneur ou le commissaire d'arrondissement désigné par lui	Monsieur Hervé JAMAR Gouverneur de la Province de Liège	Madame Catherine DELCOURT Commissaire d'arrondissement de la Province de Liège
Le Procureur du roi de l'arrondissement judiciaire	Monsieur Philippe DULIEU Procureur du roi	-
L'inspecteur général ou l'inspecteur général adjoint	L'Inspecteur général*	L'Inspecteur général-adjoint*
Secrétaire		
	Madame Sylviane BOGAERTS Secrétaire du Collège/Conseil de police	Monsieur Eric PISCART Chef de service GRH a.i .

* **Remarque concernant la composition de la commission locale de sélection :**

Conformément aux recommandations de l'Inspection Générale, les noms de l'Inspecteur général et de l'Inspecteur général-adjoint ne sont pas mentionnés étant donné que ces deux fonctions ont fait l'objet chacune d'un appel aux candidatures publié le 31 janvier 2017 pour une mise en place prévue au 1er juin 2017. Dans ces circonstances, l'Inspection générale recommande que les candidats soient avisés par courrier recommandé du nom de la personne qui siègera en tant qu'Inspecteur général ou Inspecteur général-adjoint au sein de la commission de sélection juste avant que celle-ci se réunisse, et ce en laissant un délai raisonnable (de l'ordre de 15 jours) aux candidats pour leur permettre de faire part de leurs éventuelles remarques.

0005 Personnel - Mobilité 2016/05 - Inspecteur - Clôture

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

De clore la phase de mobilité 2016/05 (n° de série 2433) - INP Policier de proximité.

0006 Personnel - Mobilité - Phase 2017/01 - Ouverture d'emplois

Entendu le Chef de corps a.i. présenter les emplois proposés à l'ouverture et préciser que la proposition faite reste dans les balises budgétaires ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

• de déclarer vacants pour la mobilité :

- 1 emploi d'Inspecteur Principal gestionnaire fonctionnel
- 1 emploi Niveau B de consultant GRM
- 1 emploi Niveau B d'assistant(e) social(e)

• de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après : la tenue d'une interview avec les différents candidats devant la Commission locale de sélection et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoires.

0007 Equipement de fonction - Acquisition de gilets pare-balles individuels - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 37.674,55 EUR - ayant pour objet l'acquisition de 85 gilets pare-balles individuels.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police DGS/DSA 2010 R3 360.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2017 - Allocation n°330/744-51/04 « Achats divers matériel ».

0008 Fournitures - Envois postaux - Détermination du mode de passation de marché

Entendu le Chef de corps a.i . donner des explications sur les marchés publics fédéraux ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er:

De confier nos envois postaux à la société bpost pour un montant maximum estimé de 100.000 Euros sur quatre ans.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le contrat cadre conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police (nr Procurement 2016 R3 336).

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget ordinaire - Allocation n°330/123-07 « Frais de correspondance ».

0009 Télématique - Acquisition d'un système de vidéosurveillance avec enregistrement - Mode de passation de marché

Entendu Madame Fagnant demander si les citoyens seront informés de la présence de la caméra envisagée à l'acquisition étant donné que celle-ci est destinée à être déplacée ;

Entendu le Chef de corps a.i. répondre que la caméra dont question fera partie du dispositif pour lequel la zone vedre a déposé une déclaration auprès de la commission de la protection de la vie privée et ajouter que ce type de caméra est déjà utilisé dans la zone de police de Seraing-Neupré ;

A l'unanimité des membres présents;

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 4.200,00 € - ayant pour objet l'acquisition d'un système de vidéosurveillance avec enregistrement.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 23 FEVRIER 2017

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via une procédure négociée sans publicité.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:

Budget extraordinaire 2017 - Allocation n° 330/744-51 - Montant initial : 130.000 Euros.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Néant.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 30.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 23 FEVRIER 2017

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 50.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,

La Présidente,

Sylviane BOGAERTS

Muriel TARGNION